



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 09 novembre 2021 à 16 h 00

AUJOURD'HUI neuf novembre deux mille vingt et un

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 29 octobre 2021, s'est réuni dans les Salons de l'Hôtel de Ville.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, président la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Pierre MIQUEL à Jean-Christophe CERVANTES

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Christine DULAC ROUGERIE, Odile VIGNAL et Jean-Christophe CERVANTES arrivent pendant la présentation du diaporama de la question n°1.

Fatima BISMIR et Alexis BLONDEAU arrivent pendant le débat de la question n°1.

Nicaise JOSEPH arrive pendant le débat de la question n°1 (fin du pouvoir donné à Lucas PEYRE).

Sylviane TARDIEU quitte la séance pendant le débat de la question n°1 et donne pouvoir à Magali GALLAIS.

Jean-Pierre BRENAS arrive pendant la présentation du diaporama de la question n°2 (fin du pouvoir donné à Catherine PINET-TALLON).

Géraldine BASTIEN arrive pendant le débat de la question n°2 (fin du pouvoir donné à Cécile LAPORTE).

Sylviane TARDIEU arrive pendant la présentation du diaporama de la question n°3 (fin du pouvoir donné à Magali GALLAIS).

Christiane JALICON quitte la séance avant le vote de la question n°4 et donne pouvoir à Julien BONY.

Rapport N° 2
RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE - ROB

Rapporteur : Madame Marion CANALES

PREAMBULE

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est un moment essentiel dans le cadre de l'élaboration du budget. Première étape du cycle budgétaire annuel, il doit permettre au Conseil municipal, conformément à l'article L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), de débattre des orientations financières de la collectivité et des priorités de la politique municipale.

La présentation des grandes orientations dans lesquelles devraient s'inscrire les prochains budgets de la ville compte tenu des éléments de contexte connus à ce jour doit être effectuée dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget primitif, qui aura lieu lors du Conseil municipal du 15 décembre 2021.

Le débat doit être éclairé par la présentation préalable d'un rapport sur les orientations budgétaires, dans lequel sont détaillées les hypothèses d'évolution pour construire le projet de budget, mais également les engagements pluriannuels envisagés ainsi que les caractéristiques de la gestion et la structure de la dette.

De plus, suite aux nouvelles dispositions sur la transparence financière en vigueur depuis le DOB 2017, le rapport sur les orientations budgétaires est également enrichi d'éléments relatifs aux effectifs de la collectivité.

INTRODUCTION

Le débat d'orientation budgétaire 2022 marque une nouvelle étape du mandat municipal, qui vient refermer la période liée à la gestion de la crise de la covid-19 et à l'installation des élus dans leurs mandats électifs, et ouvrir celle du lancement des projets de la majorité élue et de leurs premières réalisations.

En 2021, la persistance des effets de la pandémie a nécessité le maintien d'une réponse vigoureuse de la municipalité dans le prolongement des diverses actions menées depuis mars 2020. La Ville a ainsi joué un rôle d'amortisseur de crise et de service public de proximité au service des habitants en accompagnant la campagne de vaccination, la mise en place du troisième confinement et l'évolution des protocoles sanitaires qui l'ont suivi. Un centre de vaccination a ainsi été ouvert pendant 8 mois à la maison des sports permettant plus de 80 000 vaccinations, organisé en grande partie via des redéploiements de personnels. Le soutien au secteur associatif, culturel et sportif a également été maintenu malgré une saison 2020- 2021 fortement perturbée dans une volonté de maintenir l'engagement auprès des acteurs locaux. De même l'organisation des services municipaux s'est adaptée régulièrement, se conformant aux directives préfectorales et nationales sur les fermetures de site accueillant du public puis plus tard à celles relatives à la mise en place du contrôle sanitaire. Enfin les modalités nouvelles d'organisation du travail à distance qui ont permis la résilience de l'administration face à la crise ont été prolongées pour les missions et métiers le permettant.

Logiquement, les effets de la crise se sont fait ressentir sur les finances municipales, bien que celles-ci aient globalement bien résisté. La fermeture partielle des services publics pendant le confinement, la moindre fréquentation du centre-ville, couplées aux financements des mesures de soutien ont contribué à minorer les recettes du domaine et des services, avec une perte anticipée de 750 000 euros. Une modification du budget 2021 a donc été proposée pour en tenir compte. Aujourd'hui l'amélioration des indicateurs sanitaires et les progrès de la vaccination permettent de se projeter sur une nouvelle étape.

S'agissant des projets portés par la municipalité, l'année 2021 a marqué une césure entre les deux mandats. D'une part, elle a été marquée par la livraison du parc urbain et sportif Marcombes, dernier grand projet du mandat précédent, qui a été inauguré cet été pour la plus grande satisfaction des clermontoises et des clermontois, et qui attire depuis des utilisateurs bien au-delà de son quartier d'implantation.

D'autre part, elle a permis, après un travail important de concertation, l'adoption, en juin dernier, par la majorité, de *Clermont 2030*, c'est-à-dire la vision du territoire pour les 10 prochaines années. Ce sont ainsi un peu plus de 70 projets pour 277 M d'euros qui ont été retenus dans le cadre de cette programmation des investissements communaux. La stratégie municipale en matière d'investissement est claire : il s'agit pour la Ville centre d'assumer son rôle de cœur métropolitain, en assurant un effet d'entraînement pour le territoire, autour de projets structurants comme la capitale européenne de la culture ou le projet de transport en commun INSPIRE. Par cette mise en mouvement, la Ville ambitionne de porter la question des transitions, en mettant en œuvre des solutions novatrices qui répondent aux enjeux environnementaux et sociaux auxquels elle fait face. L'adaptation et la limitation du changement climatique, la gestion durable des ressources, la préservation de la biodiversité, comme la réponse à l'attente démocratique, à la proximité et à l'exigence sociale sont autant d'enjeux auxquels cherchent à répondre les projets prévus en investissement et en fonctionnement à cette programmation.

Aujourd'hui cette vision se concrétise progressivement avec le lancement des premiers projets. Altitude 2028 s'est ainsi tenu cet été à l'initiative de l'association Clermont Massif Central 2028, la

deuxième édition du budget participatif a été lancée en début d'année et a permis de proposer et retenir les projets plébiscités par les clermontoises et les clermontois, le projet d'équipement associatif et sportif Saint Jean a été présenté au conseil municipal de septembre et son marché a été notifié, la convention citoyenne se tient cet automne et sera l'occasion d'expérimenter une nouvelle approche de la démocratie citoyenne, la végétalisation des cours d'école devient concrète à l'école Perrault et le clos des vignes, lieu d'habitation innovant et intergénérationnel a été enfin officiellement inauguré à l'automne. Il est à noter également au titre des missions de tranquillité publique de la commune et en lien avec la Métropole, le développement du centre de supervision urbaine, qui grâce à une mise à disposition de service (SMAD) et dans le cadre du Contrat de Sécurité Intégré (CSI), se verra intégrer les caméras de zones d'activités économiques de la Métropole en plus du développement de leur nombre sur la Ville de Clermont-Ferrand. A cela et en lien avec la Préfecture et la Justice, s'ajoute le renouvellement de la stratégie de sécurité et de prévention de la délinquance. Cette dernière permettra d'approfondir les relations partenariales avec la Métropole et donc le développement d'un Conseil Métropolitain de sécurité et de prévention de la délinquance (CMSPD) en complément du Conseil Local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD). Il fait également noter la mise en place d'une Direction des relations européennes et internationales communes entre la Ville et la Métropole.

Dans ce contexte du lancement effectif du nouveau mandat, la collectivité a fait le choix de se projeter avec réalisme, détermination et envie sur l'année 2022.

Côté recettes, la sortie de crise progressive et son corollaire, le retour à la vie normale, permettent d'envisager une évolution positive du produit fiscal via le dynamisme des bases, puisque les taux resteront inchangés conformément à l'engagement municipal. Les prévisions de recettes domaniales et tarifaires ont cependant été évaluées de manière prudente pour intégrer les habitudes prises et la prolongation des effets induits par la crise sanitaire, notamment la plus faible fréquentation des services publics ou du domaine public, mais également pour tenir compte de la réduction des recettes liées au stationnement et à la baisse de la publicité sur l'espace public.

Ce réalisme sur les recettes est couplé à un volontarisme sur les dépenses qui participent au maintien de l'investissement et au déploiement du projet municipal. Par ses dépenses de fonctionnement, le projet de budget qui sera débattu lors du prochain conseil municipal prévoit ainsi de donner les moyens de répondre aux ambitions posées par la majorité. La gratuité des transports le week-end, la candidature au territoire zéro chômeur, la mise en place de centres de santé, le lancement des études et travaux sur l'équipement associatif et sportif Saint Jean, comme la création d'une brigade de soirée ou la montée en charge du projet de capitale européenne de la culture sont autant d'orientations fortes pour le futur budget 2022.

I - Le contexte économique et financier national et européen de l'élaboration du budget 2022

Le budget de la ville s'inscrit dans le contexte de rebond économique lié à la sortie progressive de la crise sanitaire. Le cadre législatif français, à travers le projet de loi de finances pour 2022, impacte également les orientations et les marges de manœuvre de la collectivité.

A – Le contexte économique :

1° - Une reprise nationale et européenne en 2021, qui devrait se poursuivre l'an prochain

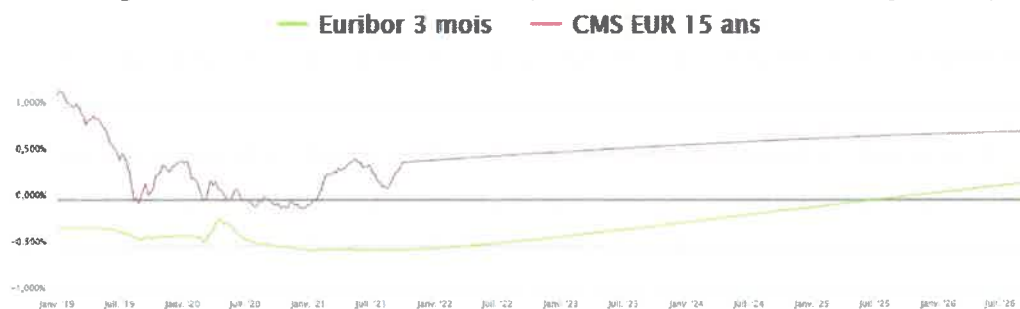
En Europe comme en France, l'année 2021 est marquée par une reprise économique grâce aux effets du plan de relance ainsi qu'à la généralisation de la vaccination permettant un retour à une vie proche de la normale.

2° - Des taux d'intérêt qui restent peu élevés sur les marchés financiers

Malgré le taux d'inflation soutenu, la BCE a conservé sa politique de relance consistant à injecter des liquidités sur les marchés afin de maintenir des taux directeurs bas. Ce soutien artificiel des marchés par la BCE semble devoir se prolonger tant que la reprise ne sera pas durable. De ce fait, malgré la reprise économique, aucune augmentation majeure des taux n'est anticipée. Il sera donc constaté en 2021 et 2022, la rare conjonction d'une reprise de l'inflation et de taux d'intérêts faibles.

Ces éléments financiers permettent d'anticiper, pour la fin de l'année 2021 ainsi que pour l'année 2022, des taux à court terme qui resteraient négatifs. Les taux à long terme remontent légèrement fin 2021, mais devraient se stabiliser à des niveaux encore très favorables aux emprunteurs dans les prochains mois. La stabilité des taux à des niveaux faibles sera donc l'hypothèse privilégiée pour la construction du budget 2022.

Anticipation des évolutions de taux (source Finances Active, sept. 2021)



B – Un PLF 2022 dit « de relance » qui bénéficie peu aux grandes villes

Le projet de loi de finance pour 2022 présenté le 22 septembre en conseil des ministres sera débattu durant l'automne. Les objectifs de mobilisation des finances publiques établis en 2020 pour relancer l'activité et l'économie sont prorogés.

1° - Un niveau de dette publique historiquement élevé en France et dans le monde

Pour faire face à la crise économique liée à la pandémie, les pays de l'OCDE ont relancé leur endettement avec l'appui des banques centrales. La barre symbolique de 100% du PIB qui a longtemps servi de référence en matière de surendettement a été allégrement franchie par de grandes économies (Espagne, France, Royaume-Uni...) qui en ont rejoint d'autres (Japon, Italie, Etats-Unis...).

Le tableau de synthèse ci-dessous permet de mesurer les évolutions des soldes dans le cas de la France.

En % du PIB	2019	2020	2021	2022
Déficit Public	-3%	-9,1%	-8,4%	-4,8%
Taux de prélèvement obligatoire	44,1%	44,5%	43,7%	43,5%
Taux de dépense publique	54%	60,8%	59,9%	55,6%
Dette publique	98,1%	115,1%	115,6%	114%

Sources : *Projet de loi de finances pour 2022*

Actuellement ce niveau élevé de dette publique n'emporte pas de conséquences pour la Ville de Clermont Ferrand. En effet la loi du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 a suspendu la mise en œuvre des contrats dits « de Cahors » en 2020 (dernière année du dispositif), afin que les collectivités locales puissent engager, sans contrainte issue de la norme encadrant leurs dépenses réelles de fonctionnement, des dépenses urgentes de soutien à la population et à l'économie. Par ailleurs le projet loi de finance pour 2022 ne prévoit pas la mise en place d'un tel dispositif pour l'année prochaine. Les collectivités disposeront de davantage de visibilité une fois les élections présidentielles passées. Pour rappel, le gouvernement actuel affiche sa volonté de reprendre et de pérenniser la démarche contractuelle individualisée, pour associer les collectivités à l'effort de relance et les inciter à affecter leur autofinancement à l'investissement.

2° - Un soutien à la relance qui ne bénéficiera qu'accessoirement aux finances municipales

Le PLF 2022 prévoit un soutien à la relance de l'activité économique avec une aide à l'investissement local. 750 millions d'euros de moyens complémentaires sont ainsi dédiés au bloc local : 350 millions sont prévus pour abonder la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et 400 millions d'euros supplémentaires sont prévus pour aider les collectivités à investir dans les transports publics en site propre.

Toutefois ce soutien de l'Etat aux collectivités ne bénéficiera qu'accessoirement à la Ville de Clermont Ferrand. L'augmentation de la DSIL a en effet vocation à soutenir principalement les programmes *Action cœur de ville* et *Petites villes de demain* dédiés aux villes moyennes et petites. Dans le Puy de Dôme le programme petites villes de demain concerne actuellement 33 communes, comme Volvic ou Lezoux, et le programme action cœur de ville est déployé dans trois villes moyenne : Riom, Issoire et Thiers. En 2022, la Ville de Clermont Ferrand, par son rôle de Ville centre de métropole, ne pourra donc y prétendre et n'obtiendra que des reliquats de crédit DSIL disponibles pour le territoire Puy de Domois et non préemptés par ces programmes. Une marge de manœuvre sera toutefois à explorer pour que la Ville puisse bénéficier de ces enveloppes dans la mesure où la DSIL aura aussi pour objectif de financer les projets prévus dans le cadre des *contrats de relance et de transition écologique*. A cet égard, il sera important de s'assurer auprès de la préfecture que la collectivité pourra déposer de nouveaux dossiers de DSIL en lien avec le CRTE, en plus de ceux déposés en 2021 pour une recette attendue de 700 000 euros.

De la même manière, l'appel à projets dédié aux transports publics bénéficiera aux autorités organisatrices des mobilités. Sur le territoire national, 110 autorités ont ainsi répondu à cet appel à

projet et localement le SMTC s'est vu confirmer une dotation de prêt de 21M d'euros pour le projet INSPIRE.

3° - Les dotations de l'Etat

L'enveloppe 2022 de la dotation globale de fonctionnement est identique à celle de 2021 (18.3 Md € pour le bloc communal). Cette stabilité se fait au profit des collectivités qui bénéficient des dotations de péréquation, puisqu'à l'intérieur du bloc DGF, la Dotation de Solidarité Urbaine et la Dotation de Solidarité Rurale augmentent chacune de 95 M€. Dans le cas de la Ville de Clermont-Ferrand, une progression de sa DSU est donc attendue.

C – Une crise sanitaire dont les conséquences financières s'estompent

Toutes concernées, les différentes collectivités territoriales n'ont cependant pas été touchées par la crise de la covid-19 dans les mêmes proportions et sur la même durée.

Les communes, en première ligne dès le confinement, ont été impactées aussi bien en dépenses qu'en recettes :

- les pertes de recettes sont multiples et touchent aussi bien les produits du domaine (stationnement...), que la tarification des services municipaux (restauration scolaire, crèches, accueils de loisirs...) ou que la mise à disposition des locaux, alors que les charges liées (essentiellement les charges de personnel) ont été maintenues ;
- des dépenses supplémentaires, parmi lesquelles la fourniture des masques aux habitants et aux agents, les aménagements des postes de travail ou le remplacement des personnels absents. En fonction de la durée de la pandémie, ces dépenses pourraient se pérenniser.

Aujourd'hui, la normalisation progressive de la situation sanitaire permet de projeter le budget 2022 de la municipalité sur une année d'activité normale.

II – Les éléments structurants de la gestion municipale

A– Une situation financière qui résiste bien à la crise de la covid-19

En 2020 les niveaux d'épargne ont bien résisté à la crise de la covid-19 et le coût net de la crise pour les finances municipales a été moins fort qu'anticipé. L'exercice 2020 s'est caractérisé par un niveau de dépenses d'équipement soutenu. Les recettes d'investissement encaissées sur l'année se sont établies à un niveau élevé du fait du décalage temporel de l'encaissement. Cet apport de recettes a permis un effort sur le remboursement du capital de la dette, tout en gardant des ratios dans une zone de saine gestion.

1° - Un impact mesuré de la crise de la covid-19 sur les finances municipales

A la Ville de Clermont Ferrand, la crise de la covid-19 a impacté les finances municipales en 2020 à hauteur de 2 M€. Le tableau ci-dessous permet de restituer le coût de la crise sur cet exercice déjà présenté lors du rapport spécial en juillet dernier.

Eléments financiers sur l'impact de la crise sanitaire 2020

* les valeurs de référence sont celles du CA 2020 et du CA 2019 à périmètre constant (budget principal hors conservatoire)

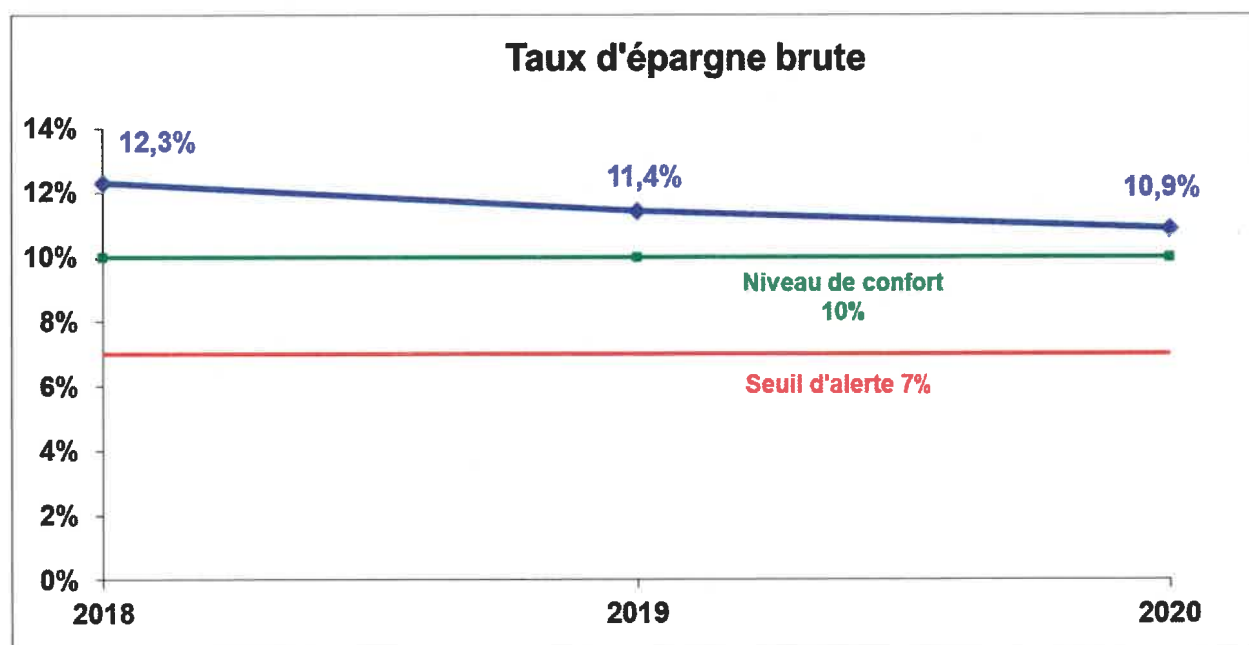
	Montant estimé		Montant estimé
Dépenses supplémentaires	2 865 572	Dépenses de fonctionnement non réalisées	5 386 040
Dépenses de fonctionnement	2 099 228	Charges générales	3,5 M€
Charges générales	1 498 008	Charges de personnel	1 311 040
Charges de personnel	601 220	Autres charges de gestion courantes	575 000
Dépenses investissement identifiées	766 343		
		Recettes supplémentaires	322 530
Pertes de recettes de Fonctionnement	4 322 429		
Produit des services et du Domaine (chap. 70)	3 264 182		
Recettes fiscales (Chap. 73)	885 247		
Autres produits de gestion (chap. 75)	173 000		
		Economies réalisées et recettes nouvelles	5 208 570 €
Coût supplémentaires et pertes de recettes	7 188 001 €		
Solde	1 979 431 €		

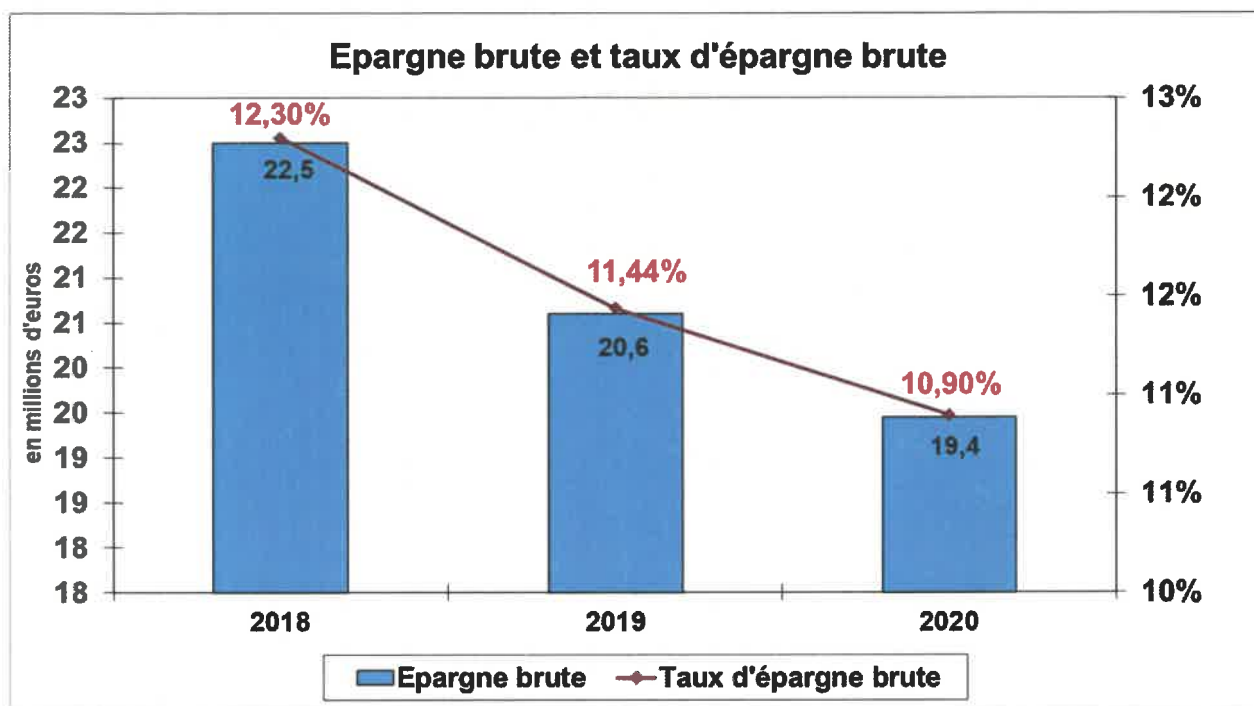
Le coût net de la crise en 2021 n'est pas consolidé à ce jour. L'ouverture des services publics sur des durées plus longues qu'en 2020 laisse penser que les économies seront moindres, tandis que les pertes de recettes seront également plus modérées. Pour les dépenses, elles risquent d'être toujours importantes car il a été nécessaire de maintenir les protocoles sanitaires particulièrement en milieu scolaire, ce qui a des effets importants en termes de masse salariale

2° - Un autofinancement stabilisé en 2020, bien qu'en légère baisse du fait de la crise

Le niveau soutenu d'autofinancement constaté en 2018 avait permis un important désendettement de la collectivité, en préparation des exercices 2019 et 2020 qui ont supporté la majeure partie des travaux de la Scène Nationale et de la requalification du complexe sportif Philippe Marcombes.

Entre 2019 et 2020, les dépenses et les recettes de fonctionnement ont toutes les deux diminué du fait de la crise sanitaire, mais la diminution a eu lieu dans des proportions d'ordre comparables, ce qui a limité l'impact sur l'épargne brute. L'épargne brute et le taux d'épargne brute restent donc à des niveaux comparables à ceux de l'année précédente.





Le taux d'épargne brute qui est égal au rapport entre l'épargne brute et les recettes réelles de fonctionnement, est un indicateur clé de l'équilibre financier de la section de fonctionnement. Il évolue dans le même sens que l'épargne brute, et reste, avec une valeur de 10,9%, au-dessus du seuil prudentiel de 10% souhaité par la Collectivité.

2° - Un moindre recours à l'endettement durant les exercices 2020 et 2021 permettant un léger désendettement de la Collectivité

- Une gestion dynamique et prudentielle de la dette

Au 31 décembre 2020, dernier compte administratif publié, la dette de la ville tous budgets confondus, s'élevait à 179 M€, dont 175,1 M€ pour le budget principal. Le taux d'intérêt moyen de l'encours s'est réduit d'années en années, du fait de la diminution des taux constatée depuis plusieurs exercices sur les marchés financiers, mais également grâce aux opérations majeures de renégociations et de refinancements d'emprunts menés en 2020. En 2022, une stabilisation du taux moyen est cependant attendue.

	2018	2019	2020	Prévision 2021	Prévision 2022
Taux moyen des intérêts de la dette	2,49%	2,09%	1,86%	1,74%	1,76%

A ce jour, la dette est composée à 62 % de contrats à taux fixe, et 30 % à taux variables (incluant des lignes indexées sur le livret A pour 11 % de l'encours). La proportion de contrats à taux variables a été augmentée en 2021 après la chute enregistrée en 2020 suite aux remboursements anticipés effectués dans le cadre des renégociations de la dette. Il serait souhaitable que la collectivité continue de reconstituer son stock de dette à taux variables dans les prochaines années de façon à bénéficier de souplesse pour une gestion active de la dette.

En 2020, les dépenses d'équipement se sont élevées à 37,6 M€, et des emprunts pour un montant total de 15,3 M€ ont été nécessaires pour compléter le financement de ces investissements. Cela signifie donc que la collectivité a pu financer le complément sur ces fonds propres, soit plus de 22 M€ représentant 60% des dépenses d'équipement.

Les remboursements de dette aux banques se sont élevés à 16,7 M€ en 2020, ce qui permet de constater un désendettement en 2020 de 1,4M€. En 2021, l'écart entre les remboursements et les nouveaux emprunts sera plus important, permettant un désendettement supérieur à celui de 2020.

L'encours de dette de la ville présente un risque très faible. Ainsi, 92,36 % de l'encours est classifié A1 dans la charte de Gissler, 3,6 % en catégorie B1 et enfin 4,05 % en E3. Ces produits font l'objet d'un suivi constant mais aucune inquiétude n'a été rencontrée en 2021. Si le risque venait à augmenter, il serait toujours possible de procéder à la désensibilisation des contrats, le fonds de soutien prenant en charge une partie du surcoût d'intérêts dans le cadre du dispositif dérogatoire de fonds de soutien relatif aux emprunts structurés souscrit par la ville de Clermont-Ferrand en 2016.



- Les retraitements de la dette du budget principal

Depuis 2017, la Ville de Clermont-Ferrand bénéficie de deux dispositifs de financement de sa dette par des entités extérieures, pour un total restant dû de 47,171 M€ en 2020. Ces dispositifs font l'objet d'une annexe au titre des « engagements reçus » dans les documents budgétaires.

Le premier dispositif repose depuis 2016, dans le cadre de la désensibilisation de la dette, sur un engagement contractuel de l'État, à travers le fond de soutien, permettant la prise en charge de la dette à hauteur de 17 M€ entre 2016 et 2030, à raison de 1,14 M€ par an.

Le second dispositif résulte des transferts de compétences finalisés en 2017. La ville a conclu avec Clermont Auvergne Métropole une convention de remboursement de dette justifiée par l'obligation qu'a l'EPCI de prendre en charge la dette afférente aux compétences transférées. Cette convention prévoit le remboursement à la ville de 57,3 M€ de capital sur une durée de 15 ans, sous forme d'annuités dégressives. Les intérêts sont pris en charge à hauteur de 13,3 M€ selon les mêmes modalités.

Dans ces conditions, les retraitements de la dette du budget principal aboutissent à un endettement « réel » de 127,9 M€ au 31 décembre 2020. Les emprunts contractés fin 2020 et mobilisés en 2021 devraient permettre de couvrir la totalité du besoin d'emprunt de l'exercice 2021. Un nouveau programme d'emprunt sera réalisé en fin d'année 2021, et sera destiné à financer les investissements 2022, incluant les restes à réaliser de 2021.

Capital restant dû au 31/12	2018	2019	2020
Capital restant dû avant retraitements	165,5	176,4	175,1
Retraitement des engagements du fonds de soutien	-13,6	-12,4	-11,3
Retraitement des engagements de Clermont Auvergne Métropole	-45,9	-40,7	-35,9
Capital restant dû après retraitements	106,0	123,3	127,9

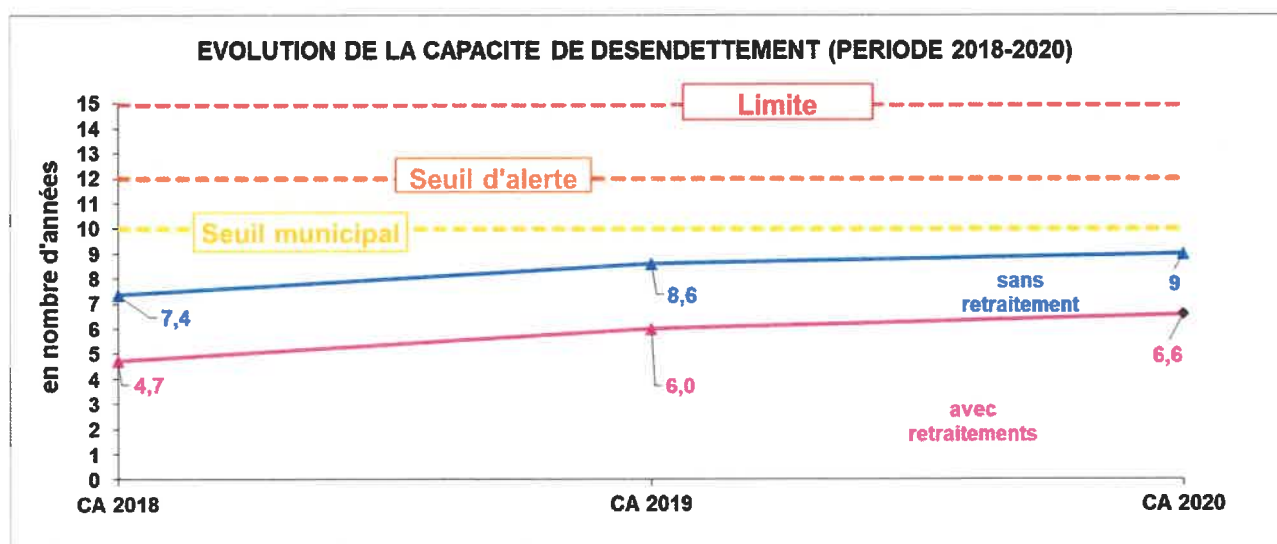
- Une capacité de désendettement légèrement dégradée en 2020 du fait des effets de la crise sanitaire

La capacité de désendettement (CAPDES) est un indicateur qui informe sur le poids de la dette de la collectivité par rapport aux marges de manœuvre dont cette dernière dispose pour la rembourser. Elle se définit comme l'encours de dette divisée par l'épargne brute, qui exprime le nombre d'années que la collectivité mettrait à rembourser sa dette si elle y consacrait toute son épargne. Il est généralement admis que la CAPDES doit être inférieure à 15 ans, et comporte un seuil d'alerte à

12 ans, la municipalité s'étant fixé comme objectif de santé financière de la maintenir à un niveau inférieur à 10 ans.

Afin de conserver une certaine lisibilité de cet indicateur et de l'adapter à la réalité financière, il est d'usage de le suivre sur deux niveaux :

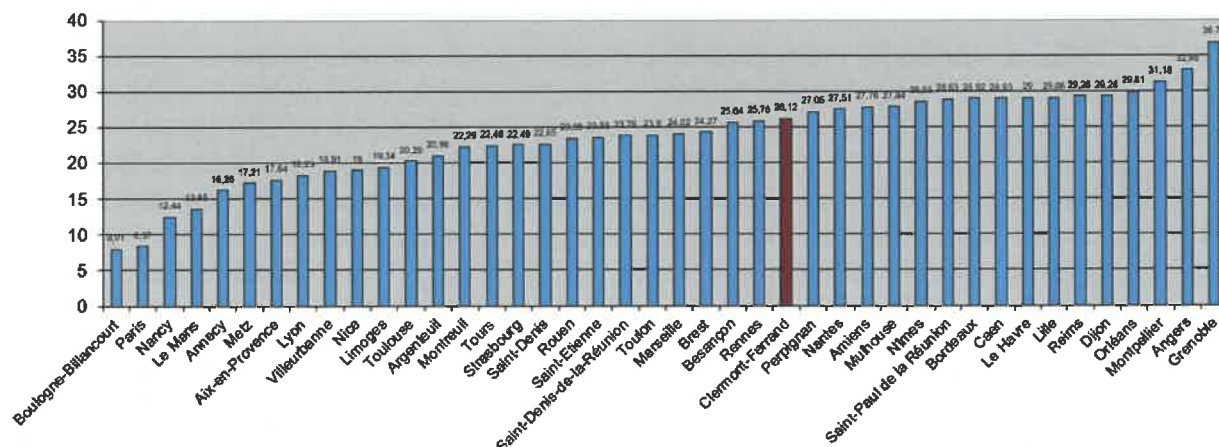
- facialement et sans retraitement par la convention de dette ni du fonds de soutien, la CAPDES en affichage direct s'établit à un niveau de 9 ans ; ce niveau de CAPDES se trouve en hausse de +0,4 an par rapport à 2019 (+5 mois) du fait de la crise sanitaire mais reste en dessous de l'objectif de 10 ans que s'est fixé la collectivité. Cet allongement de la durée de désendettement reste également inférieur à la moyenne des collectivités dont la CAPDES moyenne s'est allongée de +0.8 an entre 2019 et 2020.
- en intégrant la part de dette portée par la Métropole, ainsi que le fonds de soutien restant à percevoir, la CAPDES s'établit à un niveau plus représentatif de la réalité, et bien inférieur au plafond fixé par la Municipalité : elle est de 6,6 ans en 2020.



3° - Une fiscalité s'inscrivant dans la continuité de la politique de stabilité des taux

Depuis 2016 le conseil municipal de Clermont-Ferrand n'a pas augmenté les taux de fiscalité locale, et cet engagement a été réaffirmé pour l'ensemble de ce nouveau mandat. Les taux se situent actuellement dans la moyenne des taux des grandes communes de la strate.

Taux de Taxe Foncière 2020



Pour 2022, il ne sera plus demandé aux communes de voter le taux de la taxe d'habitation. En contrepartie, les communes bénéficient de la recette de taxe foncière anciennement destinée aux départements. Ainsi, le nouveau taux de taxe foncière de la commune pour 2022 sera la somme du taux communal et du taux départemental.

La fiscalité locale a généré une recette de fonctionnement de 108,3 M€ en 2020, ce qui représente une progression 1,6% par rapport à 2019. Cette hausse s'explique principalement par la revalorisation nationale des bases (dont les modalités de calcul sont fixées dans la loi de programmation des finances, en lien avec les indices des prix à la consommation) à hauteur de 1,2% pour 2020.

Pour l'exercice 2021, le taux de revalorisation est quasi nul du fait de la très faible croissance dans le contexte de crise sanitaire. Inversement, le chiffre de revalorisation attendu pour 2022 est beaucoup plus important, de l'ordre de 1,5 % à 2%.

B – Le pilotage des ressources humaines

Au 31 décembre 2020, la collectivité compte 1913 agents dont 1805 fonctionnaires et 108 agents contractuels sur emploi permanent avec une répartition femmes/hommes de 1189 femmes et 722 hommes.

Les transferts successifs de personnel à Clermont Auvergne Métropole ont modifié les effectifs de la ville en inversant le ratio F/H, la ville comptant désormais une majorité de femmes (62%) et une masse salariale moindre s'élevant à 92 millions d'euros en 2021.

En 2022, les transferts se poursuivent avec le départ du garage et le transfert de 13 agents à Clermont Auvergne Métropole au 01/01/2022.

1°- Des dépenses de personnel impactées par la crise sanitaire rendant l'évolution de la masse salariale moins lisible

Le fonctionnement de la collectivité a bien entendu été fortement ralenti lors des périodes de confinement et fortement perturbé dans le déroulement de ses activités. Pour y faire face, la collectivité a déployé des moyens pour protéger les agents les plus fragiles : maintien de la rémunération des vacataires, prolongation des contrats de courte durée, maintien des allocations chômage des demandeurs d'emploi en fin de droits. Elle a également soutenu les secteurs de l'enfance et de la petite enfance impactés par les absences nombreuses des agents vulnérables (environ 150 agents concernés) et les exigences renforcées des protocoles sanitaires. La collectivité a alors mobilisé des moyens RH supplémentaires : recours à l'intérim, emploi de vacataires et de personnels contractuels en renfort. Par ailleurs, la collectivité a versé une prime exceptionnelle COVID aux agents ayant exercé leur activité en présentiel pendant le confinement.

La crise a donc généré des coûts pour assurer la continuité du service public et des non-dépenses de personnel liées au ralentissement de l'activité tels que les reports de pourvois de postes vacants, une baisse des heures supplémentaires et l'annulation des formations des personnels.

Outre les aspects financiers, la crise a également apporté des changements dont il faudra mesurer les impacts à long terme comme le développement rapide du télétravail, l'essor des usages numériques.

Aussi, la crise sanitaire a perturbé les équilibres entre les composantes de masse salariale rendant la prévision financière plus délicate au vu des incertitudes sur la reprise d'un rythme de croisière de la collectivité.

2°- Des mesures nationales qui s'imposent à la collectivité engendrant de nouvelles dépenses

Les moyens en ressources humaines sont soumis aux évolutions des dispositions réglementaires et législatives et leur incidence financière. Parmi les principales dispositions peuvent être citées :

- l'augmentation de 2,2% du SMIC au 1er octobre 2021 après la publication d'un décret le 29 septembre 2021 disposant la hausse indiciaire des agents de catégorie C ayant les plus bas salaires. Cette hausse doit s'accompagner d'une accélération des avancements d'échelon et d'une bonification de l'ancienneté d'une année pour certains agents. La hausse envisagée s'effectue donc en deux temps, à partir d'octobre 2021 pour une augmentation du traitement, et en janvier 2022 pour la refonte des grilles indiciaires.
- l'évolution structurelle des dépenses de personnel liée au glissement vieillesse technicité des agents, soit 1,7% par an.
- la mise en place du RIFSEEP à compter du mois d'avril 2019 et ses ajustements successifs au bénéfice des agents pour un montant total en année pleine d'environ 1 million d'euros.
- de nouvelles mesures sont également à mettre œuvre telles que l'instauration du forfait mobilité pour favoriser l'usage de modes alternatifs à la voiture, l'indemnité liée au télétravail ou encore la contribution de l'employeur au financement de la protection sociale complémentaire.

3° - Une politique RH en faveur des personnels et donc des Clermontois.es

Afin de répondre aux besoins des clermontois.es de manière pérenne et efficace, la collectivité a investi pour ses agents et leurs carrières.

L'effort de dé-précarisation se poursuit pour les personnels de la Direction de l'Enfance se traduisant pas la titularisation de 22 vacataires et la contractualisation de 42 vacataires. Le surcoût de cette nouvelle mesure de dé-précarisation est de 228 000 euros pour 2021. Cet effort s'est accompagné d'une professionnalisation des responsables d'accueil de loisirs aujourd'hui reconnus comme des encadrants à part entière et bénéficiaires du régime indemnitaire afférent.

En 2020, 208 agents avaient bénéficié d'un avancement de grade, dont 90 % d'agents de catégorie C, et 11 agents d'une promotion interne, dont 37 % d'agents de catégorie C.

La Ville a signé, au 1er janvier 2021 un contrat d'adhésion révocable pour une durée de 6 ans renouvelables avec l'Urssaf et n'assurera plus elle-même ses agents contre le risque du chômage après la période de stage de 6 mois qui se terminait au 30 juin 2021. Cette adhésion ne concerne que les agents non titulaires ou non statutaires avec pour avantage une gestion des dossiers chômage et des versements d'indemnités plus rapide pour les allocataires. Après une augmentation du coût du chômage la 1ère année d'adhésion, dès la 2ème année la collectivité parviendra à un coût équivalent suivi d'un gain la 3ème année. Cette cotisation, dont l'assiette est la rémunération brute des contractuels et des vacataires s'élève, comme cela avait été calculé, à 560 000 € contre plus de 1 million d'euros de versement d'allocation chômage aujourd'hui.

Le budget 2022 sera construit dans le respect des orientations de gestion et de politiques publiques portées par la nouvelle équipe municipale, en tenant compte des principaux facteurs d'évolution que sont le glissement vieillesse technicité, la clause de revoyure du RIFSEEP et des facteurs exogènes impactant la masse salariale au titre desquels figureront notamment les nouvelles mesures gouvernementales en matière de hausse des bas salaires à compter du 1er octobre 2021.

C - Les relations financières avec Clermont Auvergne Métropole dans le cadre des transferts et de la mutualisation

Les relations financières entre la Ville de Clermont-Ferrand et la Métropole sont conditionnées par deux types de processus : les transferts de compétences et la mise en œuvre de dispositifs de mutualisation. Ces derniers peuvent prendre la forme d'adhésion aux services communs ou de services mis à disposition. Les mouvements financiers relatifs aux transferts et aux services communs sont retracés dans l'attribution de compensation (sous forme d'un solde), tandis que les prestations des services mis à disposition sont retracées dans des comptes de dépenses et de recettes en section de fonctionnement.

2022 verra une évolution des flux entre la Ville et la Métropole du fait notamment du transfert du garage municipal. Ce service était déjà mutualisé entre la Ville et la Métropole sous forme de service mis à disposition ascendant (SMAD) ce qui donnait lieu à des prestations refacturées à la Métropole. A partir de l'année prochaine il deviendra un service commun métropolitain et travaillera pour la Ville. Cette opération est neutre pour les finances municipales mais se traduit par des modifications d'ordre comptables, les flux de refacturations entre les deux structures étant mis à jour de ce changement.

1° - Une attribution de compensation marginalement impactée par le transfert du garage

L'attribution de compensation comprend deux parts l'une relative aux transferts de compétence et l'autre au coût pour la Ville des services communs. Depuis 2017, l'attribution de compensation se traduit par une dépense nette pour la Ville qui résulte de l'addition de ces deux parts :

□ Le montant relatif aux transferts de compétence est estimée à 4,2 M€. Il résulte de la différence entre la fiscalité transférée en 2000 par la Ville (40,5 M€) et les transferts de charge opérées successivement depuis cette date (44,7 M€) dont le dernier (en 2019) concerne le conservatoire. Aucun transfert n'étant attendu en 2022, le montant sera stable.

□ La partie relative aux services communs 2022 est estimée à 9 M€ après prise en compte des coûts réels constatés et de l'activité exercée, pour 2020. Les prestations réalisées par les services communs sont imputées chaque année sur l'attribution de compensation des communes en fonction du niveau réel d'activité et des charges correspondantes de l'année précédente.

A la suite de leurs créations successives en 2016 et 2017, la Ville de Clermont-Ferrand adhère actuellement à 10 services communs, pour les compétences suivantes :

- affaires juridiques et commande publique ;
- informatique et système d'information géographique ;
- au titre de l'urbanisme : les études et la programmation urbaine, l'action foncière ;
- la gestion des autorisations du droit du sol ;
- les espaces verts hors voirie, le mobilier urbain et les arrêtés de voirie ;
- la mission développement durable et le plan communal de sauvegarde ;
- l'aménagement et la mobilité ;
- la gestion administrative du domaine public.

La transformation du garage municipal en service commun au 1^{er} janvier 2022 va se traduire par la création d'un onzième service commun.

Par conséquent le budget 2022 sera construit avec une prévision de dépenses d'Attribution de Compensation de l'ordre de 13 M€, dont 575k euros liés au transfert du garage.

2°- Des conventions de mise à disposition de service (SMAD) en évolution

Suite aux transferts de compétences, plusieurs services municipaux sont mis à disposition de la Métropole pour assurer des prestations dans des domaines de compétences qui ont été transférés. Les mises à disposition les plus significatives concernent l'entretien du patrimoine bâti ainsi que la documentation.

A noter qu'en 2022, le garage municipal ne sera plus un SMAD mais un service commun, la refacturation à la métropole au titre des SMAD municipaux sera donc diminuée de ce transfert. Les deux collectivités travaillant à la mutualisation de leur centre de supervision urbain, un nouveau SMAD municipal sera créé en cours d'année et son activité métropolitaine donnera lieu à la refacturation de cette dernière. A cela s'ajoutera la création d'une direction commune en matière de relations européennes et internationales.

Hors changement de périmètre et au vu de l'activité réelle en 2019 (les années 2020 et 2021 étant très particulières), la prévision de recette 2022 est identique à celle de 2019. En intégrant la création du centre de supervision urbain et le transfert du garage la prévision, qui reste estimative, cette prévision s'établit à 1,4 M€.

Il est à noter, qu'en sens inverse, certains services métropolitains sont mis à disposition de la Ville. Ils concernent le nettoyage des locaux du Centre Camille Claudel à la suite du transfert du conservatoire et du bâtiment Blaise Pascal à la Métropole, la maintenance des équipements

électrotechnique des fontaines, le suivi règlementaire bactériologique de l'eau, le fonctionnement des instances. La dépense correspondante prévue en 2022 sera de l'ordre de 150 K€.

III – La stratégie budgétaire : financer le projet municipal en étant responsable dans la gestion

A - Les orientations de politiques publiques

Le budget 2022 aura pour ambition de déployer les réponses aux enjeux de transitions sociale, environnementale et démocratique auquel fait face la Ville de Clermont Ferrand conformément au programme de la majorité municipale et aux aspirations citoyennes. Il préparera l'année du dépôt du dossier de candidature au titre de capitale européenne de la culture.

Concernant l'attente sociale, c'est-à-dire le besoin de renforcer la solidarité, l'acte politique majeur concernera l'expérimentation de la gratuité des transports le week-end. Cette mesure, que la Ville contribuera à financer, renforcera l'utilité socio-économique et environnementale des transports publics en supprimant toutes conditions d'accès et de limites d'utilisation des transports aux catégories sociales les moins aisées et en facilitant, pour tous les habitants, un changement de comportement favorisant la non-utilisation de la voiture particulière. Dans le domaine de l'insertion professionnelle, la Ville portera un projet d'expérimentation dit « Territoire Zéro Chômeur », sur le quartier des Vergnes et Gerzat. Ce projet a pour ambition de proposer des voies d'insertion professionnelle à des personnes éloignées de l'emploi en s'appuyant sur le secteur associatif et les ressources locales. Dans le domaine du grand âge et de la dépendance, consciente des besoins issus des périodes de confinement, la Ville renforcera la solidarité vis-à-vis des aînés en finançant intégralement l'installation de bornes Wifi dans deux EPHAD gérés par le CCAS. Ce déploiement du Wifi aura pour but de faciliter le maintien des liens entre les résidents et leurs familles. La cité éducative lancée sur les quartiers de la Gauthière et des Vergnes connaîtra sa première année de plein exercice. Ce label valorise et encourage les initiatives visant à améliorer l'accompagnement des jeunes de 0 à 25 ans dans tous les aspects de leur vie dans des dynamiques de projets. La cité éducative entend mettre en œuvre grâce à la mobilisation d'une centaine d'acteurs institutionnels dont la ville, la préfecture et l'éducation nationale, associatifs et entrepreneuriaux, intervenant directement ou indirectement sur le territoire, une continuité éducative pour tous les jeunes. Dans le domaine de la santé, la Ville contribuera à mettre en place des dispositifs favorisant l'installation de professionnels de santé pour faire face à la désertification médicale avérée.

La transition environnementale sera également un autre axe fort du budget municipal 2022. Le début de la construction de l'équipement associatif et sportif Saint Jean montrera la capacité de la Ville à se reconstruire sur elle-même en visant des référentiels de qualité énergétiques particulièrement ambitieux lorsqu'elle crée des équipements pour répondre aux besoins des habitants. Dans le domaine des mobilités, le partage et la pacification du domaine public seront également renforcés avec la promotion des modes de déplacements doux. L'action en faveur de la biodiversité sera poursuivie via l'aménagement de l'Espace Naturel Sensible des Côtes dont la mise en œuvre patiente et résolue du plan de gestion se poursuivra. De même la programmation de la végétalisation des cours d'école entrera dans sa deuxième année et deux nouvelles cours d'écoles seront ainsi transformées. L'adhésion à un groupement de commande dans le domaine de l'alimentation permettra de renforcer l'action municipale de longue date en faveur des circuits courts et de l'alimentation durable. Enfin la Ville poursuivra son plan de déploiement de modes de chauffages à meilleur rendement énergétique et moindre pollution au GES.

L'exigence citoyenne et démocratique, axe particulièrement fort qui vise à encourager la participation citoyenne et la vie démocratique, franchira une nouvelle étape. La deuxième phase du

budget participatif rentrera en effet en phase opérationnelle, suite au vote des habitants en 2021, avec la livraison des premiers projets de cette édition, tandis que les dernières livraisons associées à la première édition du budget participatif seront réalisées. Une brigade de soirée viendra compléter l'action engagée depuis plusieurs années par la municipalité en matière de tranquillité publique. Le travail mené sur le square Blaise Pascal aura aussi pour objectif de pacifier cet espace et de le redynamiser pour permettre aux habitants de se le réapproprier. L'organisation d'un double scrutin pour les élections présidentielles et législatives sera également à assumer par les services des élections et de la logistique. Par ailleurs, le travail mené sur l'open data et la mise à disposition des données publiques sera renforcé dans une logique de transparence accrue sur les jeux de données produits par les services municipaux. Enfin une convention citoyenne-commencera ses travaux avec une soixantaine de citoyens tirés au sort et fera des propositions concrètes au conseil municipal.

Enfin en 2022 se fera le dépôt du dossier de **candidature au titre de capitale européenne de la culture** et la Ville souhaitera renforcer, aux côtés des autres partenaires, les moyens dont disposera l'association *Clermont Massif Central 2028* pour défendre ce projet particulièrement important pour le territoire.

B – Garantir le fonctionnement des services publics et mettre en œuvre les projets de mandat

Construit de manière à assurer la conduite des politiques publiques et des projets de mandat, le budget 2022 tiendra compte des enseignements issus du projet de loi de finance, dans une logique de calibrage sincère des recettes et dépenses.

1° - Recettes de fonctionnement stables par rapport à l'année précédente

Après la réforme de la taxe d'habitation et les impacts de la crise sanitaire sur l'exercice 2021, le panier de recettes de fonctionnement devrait se stabiliser et suivre en 2022 une tendance conforme aux années d'avant crise.

- La fiscalité directe

Principale ressource de fonctionnement de la collectivité, la fiscalité directe représente près de 60 % des recettes de fonctionnement. En 2021, la collectivité a connu les effets de la réforme fiscale ayant supprimé la taxe d'habitation. Les effets définitifs de cette réforme seront analysés plus finement en 2022, après avoir pris connaissance des chiffres définitifs de 2021.

Si en 2021 le niveau de revalorisation nationale des bases fiscales a été très faible, en lien avec l'inflation de l'exercice 2020, la revalorisation pour 2022 s'annonce bien supérieure, de l'ordre de 2%. La progression de la recette de fiscalité directe en 2022 devrait donc être soutenue.

- La dotation globale de fonctionnement

La dotation globale de fonctionnement (DGF) est un ensemble de dotations de l'État incluant, pour la ville de Clermont-Ferrand, la dotation forfaitaire, la dotation de solidarité urbaine ainsi que la dotation nationale de péréquation. Les composantes de la DGF devraient suivre les mêmes tendances qu'en 2020 :

- la dotation forfaitaire est anticipée comme stable en 2022 par rapport à 2021, soit un niveau de l'ordre de 16,7 M€. En effet, l'écurement de péréquation subit chaque année par la Ville serait compensé par une hausse de la dotation liée à l'augmentation de la population ;

- une progression soutenue de la dotation de solidarité urbaine a été constatée chaque année depuis 2017. Une revalorisation dans des proportions identiques à celles de l'année 2021 est envisagée pour 2022, soit un montant estimé à 8,9M€ ;
- la dotation nationale de péréquation de la ville de Clermont-Ferrand évolue chaque année de +20 % (correspondant au plafond de progression) afin de se rapprocher du montant qu'elle devrait percevoir en application stricte de la formule de calcul. Une recette de 0,377 M€ est attendue en 2022.

- Les autres recettes

Le retour à une situation moins perturbée par la crise sanitaire laisse espérer un niveau de recettes de fonctionnement plus important pour l'année 2022. Néanmoins, cette hausse des recettes domaniales et tarifaires sera compensée par des pertes de recette dans ce même secteur, notamment pour les revenus de la publicité, du fait de la volonté de la collectivité de revoir dans le cadre du RLPI la redevance due aux opérateurs de publicité pour en restreindre la place et améliorer le caractère qualitatif des supports utilisés.

- La recherche active de financements extérieurs

A l'heure de la recomposition de la fiscalité locale et en cohérence avec l'engagement municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition, la commune entend faire des subventions un levier majeur du financement de ses projets d'investissement. Un objectif de cofinancement de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) a ainsi été déterminé à hauteur de 10% pour la période 2021-2030.

La stratégie de recherche de recettes externes rejoint les objectifs de transition sociale et environnementale portés par la PPI, en s'articulant aux programmes d'intervention de l'Union Européenne et de l'État en ces domaines. Plus particulièrement, la thématique du développement durable, pourvoyeuse de nombreux co-financements en raison de son statut de priorité européenne, sera explorée. Il en résultera, par voie de conséquence, un effet multiplicateur en matière de subvention.

Aussi, pour le budget 2022, s'agissant de la transition écologique, la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) sera mobilisée pour concourir au financement de la végétalisation des cours d'école et de la rénovation du Centre Anatole France. De même, le fonds Chaleur de l'ADEME, par l'intermédiaire du COT (contrat d'objectif territorialisé entre Clermont Auvergne Métropole et l'Agence) sera appelé en soutien pour la conversion à l'énergie bois des chaudières de plusieurs écoles. S'agissant des projets apportant des réponses en matière de cohésion, les premiers encaissements des subventions de l'ANRU seront réalisés en continuité du lancement des études sur l'îlot Saint-Jacques et de celles portant sur la gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP).

Dans le champ des politiques sectorielles, les aides de l'État, du Conseil régional et du Conseil départemental seront sollicitées afin de valoriser les monuments historiques (tranche supplémentaire des travaux de l'Église Saint-Pierre des Minimes, Crypte de la Basilique Notre-Dame du Port, Mise hors d'eau du Château de Rabanesse).

La Ville a également proposé au financement du plan de relance de l'État la régénération de la friche foncière présente à Champratel, sur l'opération Bamba.

Ce budget se situe dans un contexte de transition entre la fin du cycle d'investissement du mandat précédent et le lancement des premières opérations structurantes sur l'actuel, aussi, les

encaissements de subvention monteront en puissance progressivement, en prolongement de la programmation.

2° - Dépenses de fonctionnement : une poursuite des efforts de maîtrise de leur évolution

Dans ce cadre, la construction du budget reposera sur le cadrage suivant, par poste de dépense :

- Les dépenses de personnel

Représentant en 2020 57,2 % des dépenses de fonctionnement, elles constituent le principal poste de dépenses de la ville. L'objectif est de contenir sa progression, mais celle-ci est fortement dépendante d'éléments exogènes subis par la collectivité. Ainsi pour 2022, l'augmentation du Salaire Minimum de Croissance, la clause de revoyure du RIFSEEP, la prise en charge d'un forfait prévoyance des agents sont autant de facteurs subis par la Ville sur l'augmentation de la masse salariale. A cela s'ajoute une volonté municipale de déprécarisation des agents vacataires et contractuels de la Direction de l'Enfance, ainsi que la création de postes correspondant au nouvel organigramme mis en place au cours de l'année 2021. Considérant ces facteurs de hausse de la masse salariale, la collectivité étudie avec soin chaque demande de recrutement.

- Les charges à caractère général

Ce chapitre retrace l'ensemble des dépenses réalisées au titre du fonctionnement quotidien des services municipaux. Il représentait 14,9 % de l'ensemble des dépenses de fonctionnement en 2020, en forte baisse par rapport à 2019 du fait de la baisse d'activité due à la crise sanitaire.

Les dépenses correspondantes font l'objet d'une analyse précise et d'un dialogue de gestion en phase de préparation budgétaire. Pour 2022, l'objectif reste de contenir l'évolution de ce chapitre tout en permettant aux services de remplir leurs missions en respectant les protocoles sanitaires.

- Les subventions

Ce poste de dépense représente 15,1% des dépenses de fonctionnement. Il se répartit quasiment pour moitié entre le soutien au Centre communal d'action social (CCAS) et les partenariats que la ville développe avec les acteurs de la culture, du sport et de l'animation qu'il agisse dans le cadre associatif ou en tant que délégataire de service public.

Les crédits inscrits traduiront pour l'essentiel la reconduction des enveloppes affectées en 2021, étant précisé que la municipalité s'engage à maintenir les subventions aux acteurs culturels quels que soient les impacts possibles de la crise sanitaire sur leur activité ou leur programmation l'année prochaine.

- Les charges financières

Les charges financières au titre de l'année 2022, sont en grande partie connues à ce jour, étant la résultante d'emprunts déjà contractés. Ces charges d'intérêts seront en diminution pour le prochain exercice comptable, du fait des taux bas voire nuls constatés depuis plusieurs années qui se substituent aux taux plus élevés d'emprunts anciens arrivés à échéance, mais également en raison des renégociations successives de marges bancaires opérées par la ville auprès des établissements de crédit. En 2020, la Ville a réalisé une importante opération de renégociation des taux d'intérêts portant sur 19 M€ de capital restant dû. Ces travaux permettent une économie de frais financiers de l'ordre de 1,5 M€ entre 2020 et 2035, dont 175 000 € en 2022.

Les frais financiers se sont élevés à 3,7M€ en 2020, devrait descendre à 3,2 M€ en 2021 et une somme de l'ordre de 2,9 M€ est pressentie pour 2022.

C – Une montée en puissance des investissements tournés vers la transition écologique

Les dépenses d'investissement comportent deux principaux postes : les remboursements de capital

des emprunts aux établissements de crédits et les dépenses d'équipement, inscrites dans le plan pluriannuel d'investissement.

Les remboursements d'emprunts sont, de la même façon que les charges d'intérêts, en grande partie connus à ce jour pour l'année 2022. La part de remboursement du capital sera donc liée aux volumes d'emprunt nouveaux contractés en 2020 et 2021, et pourrait se situer autour de 17,5 M€ en 2022.

Si, durant l'année, la collectivité était amenée à procéder à des opérations de refinancement de certains de ses emprunts, dans le but d'en améliorer les conditions financières, alors les montants correspondant à ces opérations particulières seraient inscrits en dépenses et en recettes financières lors d'une décision modificative.

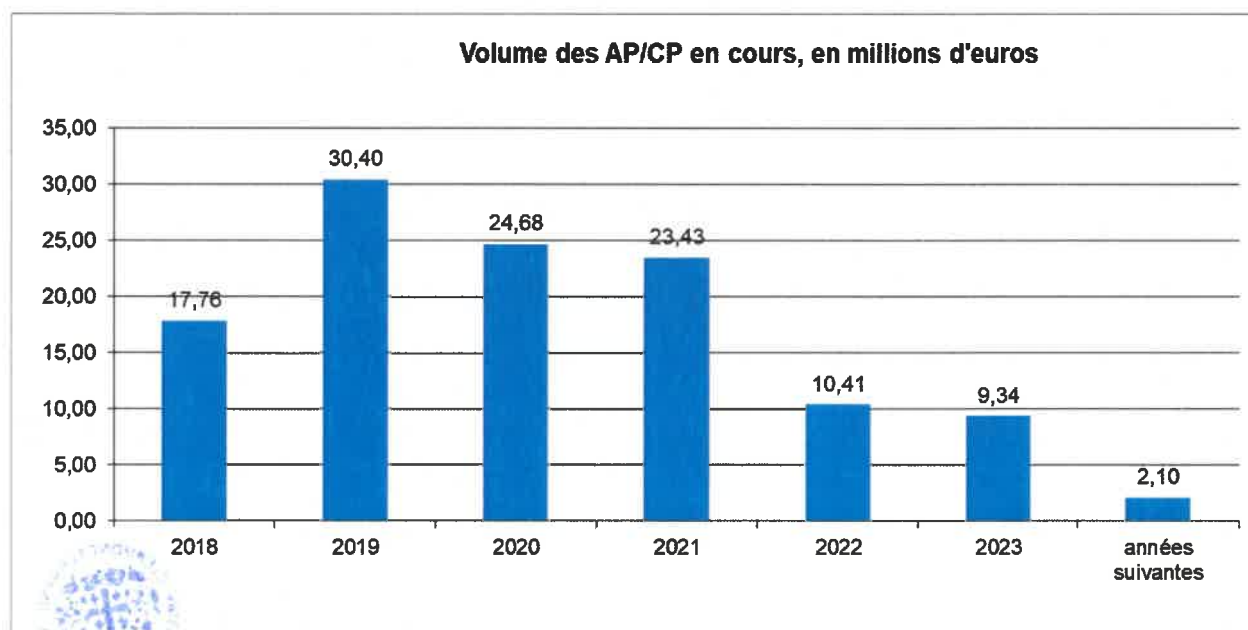
Depuis le pic de 51 M€ atteint en 2019 du fait des travaux menés sur des équipements majeurs pour la Ville, le niveau des dépenses d'équipement décroît pour revenir vers un niveau davantage en lien avec ses capacités financières et sa programmation pluriannuelle des investissements établie à 25 M€/an. Pour 2021 une projection de réalisation est ainsi actuellement estimée à 31 M€ et cette tendance continue en 2022, avec des orientations budgétaires calibrées autour de 30 M€. Il convient de noter que les dépenses d'équipement qui seront proposées à l'inscription pour 2022 correspondent aux projets inscrits à la Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) votée en juin lors du conseil municipal. Ces projets ont été choisis selon une analyse multi critères de leur impact environnemental, social, mais également en termes de fonctionnement.

Les dépenses d'équipement se répartissent en deux catégories : les crédits de paiement correspondant aux engagements des autorisations de programme (AP/CP actualisés à chaque étape budgétaire) et les autres projets qui ne sont pas gérés en AP/CP.

S'agissant des autorisations de programme, le tableau ci-dessous permet de constater que les crédits de paiement seront en diminution par rapport à 2021, du fait du quasi-achèvement des paiements de la scène nationale et du Parc sportif et urbain Marcombes, mais devraient représenter toutefois un montant de l'ordre de 10 M€ en 2022. Les crédits seront quasi exclusivement dédiés à la construction de l'Équipement Associatif et Sportif du quartier Saint-Jean. Ces chiffres restent prévisionnels : si les données d'AP/CP communiquées dans le cadre du présent rapport et détaillées dans le tableau ci-dessous prennent en compte les prévisions de réalisation 2021, l'actualisation de la programmation 2022 reste délibérée dans le cadre du budget primitif 2022 et peut donc donner lieu à ajustement.

Plan des Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (2016-2026) - mise à jour octobre 2021

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	années suivantes	Somme des crédits de paiement
	Mandaté	Mandaté	Mandaté	Inscrit	Inscrit	Inscrit	Inscrit	
Investissements de la DSL	0,21	0,20	0,27	0,17	0,12	0,00	0,00	1,36
Complexe sportif Marcombes	2,87	14,52	11,39	8,18	0,00	0,00	0,00	38,72
Scène Nationale	10,19	13,50	10,02	2,61	0,00	0,00	0,00	39,01
Travaux sur fontaines	0,05	0,29	0,04	0,02	0,17	0,00	0,00	0,58
Local des archives	0,00	0,00	0,03	2,75	0,45	0,05	0,00	3,28
Aménagement Urbain Champratel	0,45	0,58	0,58	0,59	0,51	0,47	0,00	4,55
Aménagement Urbain Gauthière	0,15	0,00	0,02	0,07	0,00	0,00	0,00	0,86
Aménagement Urbain Kessler	1,82	0,25	0,04	1,46	0,00	0,00	0,00	4,62
Aménagement Saint Jean	0,24	0,11	0,00	0,21	0,00	0,00	0,00	0,56
Aménagement Urbain Trémonteix	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Centre de Theix	0,40	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,52
Locaux de la Police Municipale	0,53	0,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,70
Eglise des Minimes	0,13	0,01	0,67	1,48	0,02	0,00	0,00	2,38
Pôle Petite Enfance Gauthière	0,63	0,62	0,87	0,01	0,00	0,00	0,00	2,13
Ravalement des façades	0,09	0,07	0,39	0,14	0,00	0,00	0,00	0,75
Unités de Préparation Culinaires	0,00	0,21	0,36	0,90	0,35	0,00	0,00	1,91
Quartier des Vergnes	0,00	0,02	0,00	3,37	0,03	0,00	0,00	3,42
On respire à la récré	0,00	0,00	0,00	0,52	0,75	0,70	2,10	4,07
Gymnase Saint Jean	0,00	0,00	0,00	0,95	8,00	8,12	0,00	17,07
TOTAL	17,76	30,40	24,68	23,43	10,41	9,34	2,10	126,50



Concernant les dépenses d'équipement hors Autorisation de Programme, la ville participe à la rénovation thermique de son patrimoine bâti, au remplacement des chaudières, et établit également une stratégie foncière pour ses acquisitions et cessions immobilières. La Direction des Usages Numériques porte en outre des crédits pour l'acquisition, le renouvellement et la mise à jour du matériel, des réseaux et infrastructures, permettant notamment la modernisation et la dématérialisation des processus municipaux. Un effort est également prévu pour le schéma directeur des cimetières, qui aura pour ambition de travailler leur aménagement, leur végétalisation, la reprise des concessions et la réfection de leurs murs d'enceinte.

L'ensemble des dépenses d'équipement trouvera plusieurs sources de financement, et notamment :

- les subventions extérieures, dont les montants seront faibles en 2022, les soldes de cofinancements des équipements majeurs livrés sous l'ancien mandant ayant en grande partie été perçus. Un montant entre 2 et 3 M€ de recettes est ainsi estimé avec reports.
- le reversement du FCTVA, estimé à 3,887M€ en 2022

- le remboursement de capital de la dette de Clermont Auvergne Métropole à la ville dans le cadre de la convention signée en 2017, pour 4,2 M€ ;
- l'emprunt pour compléter le financement.

S'agissant du recours à l'emprunt, la ville poursuivra la même stratégie que les années précédentes. Les contrats seront souscrits après mise en concurrence systématique des différents établissements financiers et avec l'objectif de souscrire autant que faire se peut à des contrats propices au développement durable. La ville s'appuiera sur son conseil spécialisé avant la réalisation de toute opération. Les emprunts classiques à risque faible seront privilégiés. L'objectif sera de maintenir un encours réparti entre taux fixes et taux variables.

En conclusion, le budget 2022, poursuivant les éléments programmatiques sur lesquels la majorité municipale a recueilli la confiance des citoyen.nes, doit-il être élaboré dans un contexte :

- économique national et européen favorable,
- de dépenses nouvelles exogènes imposées à la collectivité par le Projet de loi de finances et des décisions gouvernementales,
- de perte de recette choisies et assumées,
- de la 5^{ème} année d'absence de hausse des taux de fiscalité porté par la majorité,
- d'une programmation pluri annuelle des investissements déjà arbitrée.

En conformité avec le code général des collectivités territoriales, il vous est demandé, en accord avec votre commission, de prendre acte de ce débat à travers une délibération.

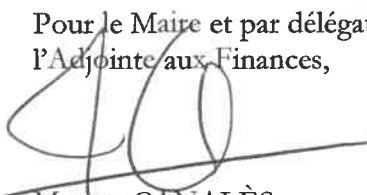
DELIBERATION

Prise de position des groupes. Le Conseil Municipal atteste à l'unanimité de la tenue du débat.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 23 NOV. 2021

Pour le Maire et par délégation
l'Adjointe aux Finances,


Marion CANALÈS

